A Vernon

Centre polyvalent « Les Blanchères » 40, rue Louise Damasse Tel: 02 32 21 58 14

A Evreux

23, rue Charles Corbeau Tel: 02 32 30 78 95

Adresse administrative et postale

3000

Centre Trait d'Union - Les Fontaines BP 128 - 27201 VERNON Cedex Courriel: <u>lesfontaines3@wanadoo.fr</u>

Association gestionnaire Association Les Fontaines-Abbé Pierre Marlé Association loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale

www.asso-lesfontaines.fr

Les intervenantes

Elisabeth PAGENAUD
Thérapeute familiale
Médiatrice familiale diplômée d'état
Certificat européen de médiatrice familiale
internationale
Coordinatrice du service

Ghyslaine GROS Educatrice spécialisée Médiatrice familiale diplômée d'état

> Pour la prise de rendez-vous Secrétariat général 02 32 21 58 14

> > janvier 2011

Association les Fontaines Abbé Pierre Marlé

Centre de guidance familiale

Le Trait d'Union

Restauration des liens/ Visites médiatisées

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
27200 VERNON
Tel: 02 32 21 58 14

Pour qui?

Pour des parents et des enfants qui sont séparés par un placement

Les entretiens de restauration des liens familiaux / visites médiatisées, sont réalisés à la demande et en collaboration avec les services et les établissements de protection de l'enfance.

Avec qui?

Une équipe de professionnelles, qualifiées et diplômées d'état ayant suivies des formations spécifiques en sciences humaines et juridiques, thérapie familiale, médiation familiale.

Pourquoi?

Aider le ou les parents et l'enfant à se « retrouver »;

Favoriser la reprise et la restauration du lien parents-enfants, lien parfois distendu par les aléas de la vie;

Permettre aux parents et à l'enfant de mettre à distance la problématique du placement;

Offrir un espace au(x) parent(s) pour expérimenter leurs compétences parentales

Réaménager la triangulation familiale;

Faire émerger et/ou renforcer les compétences parentales;

« un mieux vivre ensemble et s'approprier la réalité de leur enfant;

Préparer un retour au sein de la famille d'origine et de travailler la place de chacun des membres de la famille.

Quand?

A tout moment et le plus tôt possible dans la procédure d'assistance éducative, dès lors que le Juge des Enfants a pris une décision de placement, en concertation avec le Conseil Général de l'Eure.

Comment?

Dans un lieu indépendant des structures ou institutions avec lesquelles les parents et les enfants pourraient être en lien, Trait d'Union propose des rencontres confidentielles parents/enfants et professionnelles.

Un règlement de fonctionnement entre les parents et le Centre Trait d'Union est remis aux parents avec les engagements qu'ils auront à tenir pendant la durée de la médiation..